

Département

Pyrénées Atlantiques

Arrondissement

Pau

Délibération 2025-04 du Conseil Municipal du vingt-et-un janvier deux mil vingt-cinq

Le vingt-et-un janvier deux-mil vingt-cinq à dix-huit et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Pascal MORA, Maire.

Effectif légal du Conseil Municipal : 27

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents physiquement : 21

Nombre de conseillers votants : 25

Date de la convocation : 15/01/2025

Date de mise en ligne : 22/01/2025

Nom	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à	Absent(e)
MORA	Pascal	X			
LAUGÉ	Martine	X			
LALUCAA	Florent	X			
SERRESSEQUE	Danielle	X			
CLAVERIE	Didier	X			
DELQUIGNIE	Béatrice		X	Anne GOUVET	
LEYDERT	Stéphane	X			
GOUVET	Anne	X			
ALLAL	Ahmed	X			
SIAFFA	Serge		X		
CROVELLA	Loïc	X			
ROUZIERES	Nicole	X			
LAVIGNE	Gwendoline	X			
SALAT	Didier	X			
LANOUILH	Éric	X			
MORISOT	Pierre-Alexandre	X			
JAÉGLÉ	Christine	X			
CONESA	Claire		X		
BOONE	Emmanuelle	X			
FONTENIER	Jessica	X			
LACROIX	Jean-Pierre	X			
BERTHELOT	Christophe		X	Pascal MORA	
FRITHMANN	Alicia	X			
SABLÉ	Corentin		X	Florent LALUCAA	
CASENAVE dit MILHET	Agnès	X			
KÉRUZORÉ	Marie	X			
AUGUSTO	Alain		X	Agnès CASENAVE DIT MILHET	

Informations diverses

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Désignation du secrétaire de la séance

Candidat(e) : Emmanuelle BOONE est candidate

Emmanuelle BOONE est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Délibération(s)

2025-04 : Convention bilatérale de gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux de l'Office 64 pour 2024-2026

Rapporteur : Monsieur le Maire

- Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment les articles L441-1, R441-5 et R441-5-2
- Vu la loi n° 2018-1021 du 23/11/2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN)
- Vu le décret n° 2020-145 du 20/02/2020 relatif à la gestion en flux des réservations de logements locatifs sociaux
- Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration
- Vu la convention-type annexée

L'office 64 de l'Habitat est un organisme HLM présent sur la commune. Il possède 49 logements à Gelos.

Jusqu'à la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 dite ELAN la gestion des réservations pouvait se faire soit en stock soit en flux.

La gestion en stock consiste à identifier physiquement chaque logement pour le rattacher à un réservataire qui l'intègre à son contingent. Ces logements, lorsqu'ils sont libérés ou livrés, sont mis à la disposition du réservataire afin qu'il puisse proposer des candidats en vue d'une attribution. Les logements qui ne font pas l'objet d'une réservation ou dont les droits attachés sont échus, restent à la disposition du bailleur social – on parle de « logements non réservés ».

La gestion en flux rompt le lien entre un logement physiquement identifié et un contingent de réservation. Elle porte sur l'ensemble du patrimoine de logements disponibles à la location et distribués aux réservataires afin que des derniers présentent des candidats en vue d'une attribution. Les logements qui ne sont pas proposés à un réservataire demeurent des logements non réservés.

La loi ELAN généralise désormais la gestion en flux annuel des droits de réservation des logements locatifs sociaux. La part des flux affecté au réservataire est exprimée en pourcentage

La signature d'une convention de réservation entre le bailleur et chaque réservataire est donc désormais obligatoire.

Le conseil est invité à :

APPROUVER

Art 1 – La convention de réservation entre l'Office 64 et la commune de Gelos.

AUTORISER

Art 2 - Monsieur le Maire à signer la convention de réservation annexée à la présente délibération et à procéder à toutes les formalités nécessaires à sa mise en œuvre.

Délibération votée :

Pour : Unanimité

Contre : 0

Abstention : 0

*_*_*_*_*_*_*_*_*_*

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les membres présents

Signature du secrétaire de séance

BOONE Emmanuelle

